

FNH/JAA.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET PENALES.-

orig

II) DECRET N° 12 /PR-MJL

portant admission au bénéfice de l'amnistie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Chef du Gouvernement

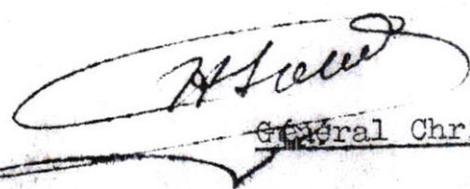
- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966 portant formation du gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du gouvernement ;
- VU l'ordonnance n° 2/PR-MJL du 30 Décembre 1965 portant amnistie, modifiée par l'ordonnance n° 5/PR-MJL du 25 Janvier 1966 ;
- VU la requête en date du 1er Septembre 1966 présentée par Jean-Baptiste KAYOSSI,

1) D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est admis au bénéfice de l'amnistie le nommé Jean-Baptiste KAYOSSI né le 20 Mai 1914 à Banigbé (sous-Préfecture de SAKETE) des feus KAYOSSI et VITOTONDJI, fonctionnaire en retraite demeurant à PORTO-NOVO, condamné le 5 Mars 1965 par la Cour d'Appel de Cotonou à un An d'emprisonnement avec sursis et 30.000 francs d'amende.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République./.-

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1967



General Christophe SOGLO.-

AMPLIATIONS :

- PR..... 4
- MJL et services....20
- S.G.G..... 4
- I.A.A..... 2
- Gde Chancellerie... I
- Intéressé..... I
- J.ORD..... I